

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE7^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 13 décembre 2017

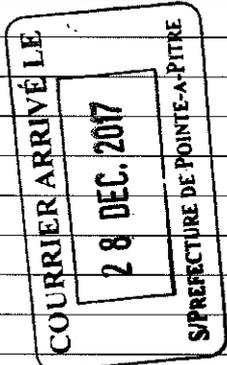
DÉLIBÉRATION N°2017.12.07/481

REPORT DE L'AFFAIRE N°4 :

**Fixation des attributions
de compensation définitives à verser
par la communauté d'agglomération
à ses villes membres au titre de l'exercice 2016**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 13 décembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 7 décembre 2017.

Présents : 32		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	8 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	



Excusées représentées : 2
<u>Vice-Présidente :</u> Mme Claudine CHALUS (12 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à M. Georges DAUBIN
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Josiane GATIBELZA Procuration à M. Jacques BANGOU

Excusés non représentés : 5
<u>Vice-Présidents :</u> Mme Héléne MOLIA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente) M. Georges BREDENT (8 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> M. Chazy CIRANY Mme Solange LEBLANC

Absents : 11
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY M. Max CELIGNY M. Justin DESSOUT M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL Mme Juliana FENGAROL M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN Mme Ketty WALPO Mme Nadège THEOPHILE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Murielle JABES, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU** le IV de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts et notamment son article IV;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en date du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire et subséquemment des transferts de charges complémentaires à ceux rendus obligatoires par le code général des collectivités territoriales;
- VU** la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération du Conseil municipal des Abymes portant approbation du rapport de la (C.L.E.C.T.) datée du 23 février 2017;
- VU** la délibération du Conseil municipal de Baie-Mahault n°DCM 2017/04/36 du 12 avril 2017 portant approbation du rapport de la (C.L.E.C.T.) datée du 23 février 2017;
- VU** la délibération du Conseil municipal de Pointe-à-Pitre n°40 du 30 juin 2017 portant approbation du rapport de la (C.L.E.C.T.) datée du 23 février 2017;
- VU** la délibération n°2015.07.04/179 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2015 portant adoption des compétences environnement et cadre de vie;
- VU** la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU** le rapport rendu par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T.) le 23 février 2017;
- VU** la notification des recettes fiscales transférées à CAP Excellence par ses villes membres établie par la Direction Régionale des Finances Publics;

Considérant le rapport du Président;

Considérant la demande de compléments d'information formulée par la commission des finances réunie le 11 décembre 2017;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De reporter l'affaire n°4 de l'ordre du jour relative à la fixation des attributions de compensation définitives à verser par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à ses villes membres au titre de l'exercice 2016.

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général, Madame la Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

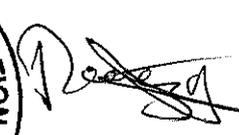
La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

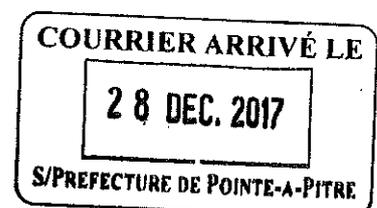
Pointe-à-Pitre, le 22 décembre 2017

P° le Président absent et par délégation

Le 3^{ème} Vice-Président

Jean RAUZDUEL



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 27 DEC. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 29 DEC. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 20 DEC. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 20 DEC. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 20 DEC. 2017



2000

1

2000

1

2000

1